

DÉSERTION EN TEMPS DE PAIX

SOLDATS PERDUS

La désertion ? Un sujet tabou dans les armées, même en temps de paix. Chaque mois, le tribunal correctionnel de Rennes juge des militaires pour ce délit commis dans les différentes unités bretonnes. Autant de témoignages où se mêlent désillusions et incapacité des jeunes à s'adapter à l'institution militaire.

La salle d'audience de la Cité judiciaire est inhabituellement vide. Comme la plupart des troisièmes mardis du mois, la Chambre militaire de Rennes juge des déserteurs. Rémi, un grand gaillard aux cheveux bruns coupés court, est assis à côté de Johann, un jeune homme au visage pâle. La veste en velours de Johann tombe sur ses fines épaules. Difficile de l'imaginer porter son barda. Pourtant, un sac camouflage traîne à ses pieds. Rémi aussi a gardé le sien. C'est d'ailleurs tout ce qu'il reste de militaire à ces deux anciens camarades du 3^e Régiment d'infanterie de marine (RIMa) de Vannes. Dans quelques minutes, ils vont être condamnés à la prison avec sursis pour « désertion à l'intérieur en temps de paix ». Engagés à l'armée pour cinq ans, ils sont partis avant la fin de leur contrat. Dans la vie civile, ce comportement se serait soldé par une démission ou un licenciement et le respect d'un préavis. Dans la vie militaire, cela se mue en délit. Peine encourue : trois ans de prison ferme*. Plusieurs mois après avoir quitté l'institution, Johann écope de quinze jours avec sursis, Rémi d'un mois. Le premier était défendu par un avocat,

le second s'est présenté seul à la barre. Une condamnation douloureuse pour les deux hommes. « J'ai l'impression que l'armée a oublié tout ce que j'ai fait pour elle », sanglote Rémi, qui refuse de témoigner. « Trop pensif », explique-t-il.

« Pour le mental, c'est dur »

C'est un des sujets les plus tabous de la grande muette. La désertion n'a jamais eu bonne presse, même au temps où l'on entend plus les « féroces soldats mugir dans nos campagnes ». Combien sont-ils à claquer la porte de l'armée chaque année en France ? Selon les estimations, le phénomène concernerait 2 000 militaires, essentiellement issus du rang et engagés dans l'armée de terre. Ce chiffre évolue-t-il ? Impossible de le savoir. Jusqu'en 2009, la Défense n'était pas obligée de centraliser ces données. Difficile de pouvoir comparer les choses dans ces conditions. Impossible aussi de disposer de chiffres locaux. « On ne voudrait pas

qu'il y ait un régiment plus ciblé que les autres », explique-t-on à la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DIGoD). Comprenez : trop affinées géographiquement, les statistiques auraient tendance à stigmatiser certaines unités. Selon les rôles d'audience de la Chambre militaire du tribunal de Rennes, 43 personnes âgées de 20 à 33 ans ont été jugées pour avoir rompu leur contrat de travail avec l'armée en 2012. La base navale de Brest, celle de Landivisiau, le 11^e Régiment d'artillerie de marine de Saint-Aubin du Cormier, le 2^e Régiment de matériel de Bruz, les fusiliers-commandos de Lorient et les marins de l'île Longue sont placés sous la responsabilité de la juridiction rennaise. Pourtant, ce sont les militaires issus du 3^e RIMa de Vannes qui grossissent le plus les rangs du tribunal. « On ne démissionne pas plus au 3^e RIMa qu'ailleurs », tempère le commandant Jean Gai-de-la-Chapelle,

conseiller en communication à la direction régionale de l'armée de terre. « Les régiments qui partent souvent en opération extérieure (Opex) constituent des foyers de déserteurs parce que le métier est certainement plus dur qu'ailleurs », explique de son côté Nicolas Bara, ancien marin d'Etat et président de l'association Militaires & citoyens. « Quand on part, on n'a pas de date de retour précise, témoigne Antonio, un ancien marsouin de 21 ans, engagé quatre mois au Tchad fin 2010. On ne peut pas faire le décompte des jours. Pour le mental, c'est dur. » Le retour est également difficile. Après le Tchad, Antonio s'est retrouvé seul. « On nous a lâchés comme ça dans l'aéroport alors que quelques heures avant, on se battait pour la France. » Déprimé, le marsouin, qui dénonce aussi la violence d'un de ses chefs, se réfugie dans l'alcool. « C'était le seul moyen de décompresser pendant l'Opex. Quand on est rentrés, on buvait du whisky tous les jours dans la chambre. Jusqu'à s'endormir. » Entre-temps, l'ambiance a changé. Après deux ans de service, Antonio veut partir. Il demande sa mutation et tente de résilier son contrat. Mais ces requêtes restent sans réponse. Alors, Antonio se retrouve en congé maladie. Un jour, il cesse d'envoyer ses arrêtés de travail,

« TU PASSES TA JOURNÉE À FAIRE DES CONNERIES : NETTOYER LES CHIOTTES, FAIRE DES TRACCTIONS, COURIR, SAUTER... »

REMI, 22 ANS, ancien engagé au sein du 3^e RIMa de Vannes



↑ La Chambre militaire du tribunal de Rennes a jugé 43 personnes âgées de 20 à 33 ans, pour avoir rompu leur contrat de travail avec l'armée en 2012.